Inside Secure

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2019 - Résolutions n°6 et n°8

PricewaterhouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine

Expertea Audit60 boulevard Jean Labro
13016 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2019 - Résolutions n°6 et n°8

Aux actionnaires

Inside Secure SA

Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies à l'article L.225-180-I du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration propose que :

- le nombre d'options attribuées au titre de la présente autorisation ne puisse donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 1 300 000 actions d'une valeur nominale de 0,40 euro l'une,
- ce nombre s'impute sur le plafond global prévu à la huitième résolution de votre assemblée générale, et que
- le nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription d'actions attribuées et non encore levées ne puisse jamais être supérieur au tiers du capital social.

Votre conseil d'administration propose que cette autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Inside Secure

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée Générale Mixte du 21 janvier 2019 - Résolutions n°6 et n°8 - Page 2

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 21 décembre 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Didier Cavanié

Expertea Audit

Jérôme Magnan